

URRUGNE

Un emprunt de 2 millions assumé

Le feu vert a été donné à Philippe Aramendi pour souscrire un emprunt de 2 millions d'euros au taux de 3,815 %, sur vingt ans, malgré sept votes contre. « Le risque n'est pas d'investir mais de sous-investir », endosse le maire d'Urrugne

Vincent Dewitte
v.dewitte@sudouest.fr

Le dernier conseil municipal d'Urrugne est venu offrir un feu vert au maire, Philippe Aramendi, pour souscrire un emprunt de 2 millions d'euros au taux de 3,815 % auprès de l'Agence France locale, sur vingt ans. L'organisme spécialisé dans les prêts aux collectivités publiques demande également à la commune une adhésion à 31 000 euros, payable sur trois ans.

« Ce ticket d'entrée représente l'équivalent de 0,15 point d'intérêt. Mais, malgré cette somme, cela reste le mieux disant puisque l'offre suivante était à 3,99 % », a expliqué l'adjoint en charge des finances André Bayo.

Précédant toute remarque sur cet emprunt visant à financer des projets déjà très commentés, dont deux logements à Béhobie et la résidence Bixikeña, Philippe Aramendi a appelé d'entrée à la modération, soulignant qu'il convient quoi qu'on en pense de « rentrer dans la philosophie d'un investissement raisonnable ». En d'autres termes que ce « premier emprunt » s'imposait pour financer le plan d'investisse-

ments pluriannuel déjà présentée et pour répondre aux enjeux de transitions énergétique et écologique. « Le risque aujourd'hui n'est pas d'investir mais de sous-investir », appuyait-il.

Argent dilapidé ?

Parmi les remarques et oppositions énoncées, l'ancien adjoint d'Odile de Coral, Francis Gavilan, s'est élevé contre la durée retenue pour cet emprunt. Le chef de file du groupe Urrugne pour tous aurait préféré une mise sur quinze ans : « Non seulement, on engage nos enfants mais on va donner près de 200 000 euros de plus aux banquiers alors qu'on n'est pas obligés de le faire. C'est de l'argent dilapidé ! »

La critique est entendue mais elle sonne mal. « Pour mémoire, nous remboursions toujours un emprunt que vous aviez pris en 2007. Un emprunt sur vingt ans et qui plus est à un taux de 4,59 % », marque André Dayo. « Je ne suis pas un expert financier mais je constate que la vérité d'hier n'est pas la vérité d'aujourd'hui », taclé à son tour le maire.

260 euros par habitant

Alors que Nicolas Fourcade obtenait la confirmation que cet emprunt en appellerait d'au-



Le maire d'Urrugne, Philippe Aramendi, assume le recours à l'emprunt pour financer les projets structurants de la commune, sixième du Pays basque en nombre d'habitants. ÉMILIE DROUINALD

tres pour financer l'aménagement des bâtiments acquis, et sans doute dès 2024, Philippe Aramendi reprenait la parole pour rappeler que l'encours actuel de la dette est très faible, autour de 900 000 euros, soit environ 90 euros par habitant pour une capacité de désendettement de sept mois. L'emprunt de 2 millions d'euros portera

cette somme à 260 euros, « remboursable en moins de deux ans ».

« Je rappelle que certaines communes voisines sont sur des sommes supérieures à 7 millions d'euros et que la moyenne nationale de la durée de désendettement est de 4,5 ans », assume-t-il, en dénonçant sans détour « un sous-in-

vestissement de l'équipe précédente ». Le groupe mené par Francis Gavilan s'est abstenu sur l'adhésion à l'organisme Agence France locale et il s'est opposé à la souscription de l'emprunt.

Quatre autres votes contre ce prêt ont été enregistrés, ceux de Nicolas Fourcade, Sébastien Etchebarne, Agnès Izaguirre et Françoise Besnard.